

COMMUNIQUE DE PRESSE

**Communes de Lamastre, Saint-Jeure d'Andaure, Rochepaule
RD 2 et RD 228 : Restrictions de circulation du lundi 15 mai au mardi 30 juin 2026**

5 mai 2026

Le Département de l'Ardèche va réaliser des travaux de réhabilitation de parapets sur :

- route départementale 2, du lieu-dit « La Bâtie » au lieu-dit « Gauthier », commune de Lamastre,
- route départementale 228, du lieu-dit « le Fragnol » au « Pont du Doux » communes de Saint-Jeure d'Andaure et Rochepaule.

L'organisation du chantier nécessite de gérer la circulation sous alternat de circulation réglé par feux de chantier ou par pilotage manuel.

Pour votre sécurité, celle des riverains et des personnes qui travaillent sur le chantier, merci de faire preuve de vigilance et de respecter la réglementation de circulation mise en place.

Merci de votre compréhension.